

Conseil Communal du 28 avril 2016 – Situation rue du Coucou

La rue du Coucou est une voirie régionale gérée par le SPW. Une réunion technique a eu lieu sur place le 04 avril dernier. Une société spécialisée a été déposée une offre auprès du SPW et est actuellement à l'étude dans leurs services à Mons. Nous espérons avoir des nouvelles très prochainement.

D'un point de vue légal, renseignements pris auprès des services juridiques de l'Union des Villes et Communes, aucune commune n'a jamais intenté une action en justice dans ce cadre, qui plus est, en référé (procédure d'urgence). Pour leurs services juridiques, les chances d'aboutir sont quasi nulles car il faut justifier d'un dommage que subit ou pourrait subir la commune. Il existe un cas de jurisprudence où une commune avait rebouché un trou dans une voirie régionale et réclamer les frais au gestionnaire de voirie mais c'était en Flandres (Commune d'Alost). Néanmoins, il est utile de savoir que la Commune avait perdu en 1^{ère} instance avant d'avoir gain de cause en cassation... (arrêt du 05/11/2010).

Les services de police interviennent régulièrement auprès du SPW mais se heurte à son laxisme. A noter qu'au niveau de la signalisation dans la voirie, des panneaux indiquent le risque d'aquaplanage qui est le principal risque lié au problème d'égouttage. Cependant, il n'est pas rare que la voirie soit impraticable sur une demi-chaussée. En concertation avec les services de police, nous allons étudier les mesures complémentaires à prévoir et intervenir à nouveau auprès de la Direction du SPW.